

Direction Générale de la Solidarité /

REF : DIRSOC2010002

Signataire : DC/GB

OBJET : Création d'un conseil des sages à Aubervilliers et adhésion à la fédération nationale des villes et conseils des sages.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ,

Vu les notes présentées en Bureau Municipal le 2 mars 2009 et le 20 décembre 2010,

Vu la charte et le règlement intérieur du Conseil des Sages d'Aubervilliers,

Vu les statuts adoptés par l'Assemblée Générale Constituante de la Fédération des Villes et Conseils des Sages en date du 18 février 1993, modifiés lors des Assemblées Générales en date du 10 mai 2005 et du 23 octobre 2008,

Vu l'annexe du règlement intérieur de la Fédération des Villes et Conseils de Sages qui propose une cotisation prenant en compte le nombre d'habitants des Communes et le nombre de Conseils des Sages,

Considérant le Contrat d'Engagement Municipal,

Considérant que seules les municipalités sont habilitées à mettre en place et à dissoudre les Conseils des Sages,

Considérant que le Conseil des Sages est un outil au service de la cohésion sociale et « du mieux-vivre ensemble »,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» s'étant abstenus

DELIBERE :

DECIDE de la création d'un Conseil des Sages à Aubervilliers.

FIXE à 55 ans l'âge minimum des membres du Conseil des sages

ADOpte la charte et le règlement intérieur du Conseil des Sages d'Aubervilliers (*jointes en annexes*)

AUTORISE l'adhésion de la Ville d'Aubervilliers à la Fédération des Villes et Conseils de Sages

DESIGNE, pour représenter la Ville à la FVCS, un membre du Conseil Municipal, en la personne de Madame Véronique HAMMACHE et son suppléant, en la personne de Monsieur Tedjini Michel MAIZA

AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la Fédération des Villes et Conseils de Sages

DECIDE de verser le montant de la cotisation pour l'année 2011, soit 875,00€

Reçu en Préfecture le : 19.02.2011

Publié le : 18.02.2011

Certifié exécutoire le : 19.02.2011

le Maire

Jacques SALVATOR